

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL 2026-2027-2028 POUR LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC (82030)

INFORMATIONS ET PROCÉDURES CONCERNANT <u>LES DEMANDES D'INFORMATION</u> DES CONTRIBUABLES

- ➤ En raison du nombre important d'appels que le service reçoit généralement lors du dépôt d'un nouveau rôle triennal, nous avons mis à la disposition des contribuables une boîte vocale pour recevoir ces appels. Veuillez composer le 819-827-0516 poste 2239.
- Nous demandons aux contribuables de bien vouloir laisser le nom de la municipalité, le numéro de matricule ou l'adresse de leur propriété, leurs numéros de téléphone et un court message concernant les motifs de l'appel.
- Les retours d'appel se feront au plus tard 15 jours ouvrables suivant l'appel du contribuable.
- Si un contribuable désire nous rencontrer, il doit prendre un rendez-vous en laissant un message au 819-827-0516 poste 2239.
- > Si une visite de la propriété est nécessaire, elle sera effectuée en mars 2026.
- > Si nous constatons que la demande du propriétaire est justifiée, nous proposerons une nouvelle valeur et nous la concrétiserons à l'aide d'un "Avis de correction d'office".
- ➤ Si le contribuable n'est pas en accord avec notre proposition ou si nous n'avons pas de recommandation à faire, nous lui suggérerons de déposer une "Demande de révision de l'évaluation" au plus tard le 30 avril 2026 :
 - Le <u>formulaire prescrit</u> à cet effet est disponible sur le site Web de la MRC.
 - Il y a des frais imposés lors du dépôt d'une telle demande (voir le Règlement no 340-24).
 - L'évaluateur a l'obligation de répondre aux demandes de révision avant le 1^{er} septembre 2026.